

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15279**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts Lettres Langues à finalité professionnelle Mention Lettres Spécialité Métiers du livre et de l'édition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 321 Journalisme et communication, 322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

- effectuer la PAO d'un livre ou d'un document, concevoir et confectionner une affiche ou un dépliant
- programmer et suivre la fabrication d'un livre dans toutes ses étapes : projet éditorial, élaboration d'une maquette, liens avec l'imprimeur, diffusion du volume et marketing culturel
- assurer le suivi de dossiers juridiques ou comptables en rapport avec le monde de l'édition
- créer et administrer un site Web, un site de vente en ligne, un blog ou un forum à vocation culturelle
- maîtriser les nouveaux supports informatiques de plus en plus présents sur le marché éditorial et culturel.
- maîtrise du logiciel de PAO Indesign et des logiciels Photoshop / Illustrator
- compétences théoriques et pratiques concernant la définition d'une ligne éditoriale spécifique selon le positionnement adopté par la maison d'édition, les impératifs concrets liés à la fabrication d'un livre, les enjeux et les pratiques du marketing culturel
- connaissances juridiques et comptables nécessaires dans le monde de l'édition (de la question des droits d'auteur à la mise en place d'une politique éditoriale et budgétaire à moyen et long terme)
- maîtrise des logiciels permettant de créer et d'administrer un site Web interactif / connaissances de principes d'infographie permettant d'optimiser l'affichage de l'information.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- maisons d'édition, rédaction de revues et de journaux
- librairies / organismes consacrés à la valorisation et au marketing culturel dans le domaine du livre
- secteurs culturels de la fonction publique territoriale (en lien avec la culture, le livre, les bibliothèques, le patrimoine écrit)
- organismes publics ou privés employant des spécialistes de la communication interne ou externe (communication d'entreprise, universités...).

Les détenteurs de ce diplôme peuvent exercer les emplois de :

- secrétaire de rédaction / assistant éditorial / éditeur
- libraire
- fonctionnaire territorial spécialisé dans les domaines de l'action culturelle (développement livre et lecture, valorisation du patrimoine écrit, réseaux des bibliothèques, conception et réalisation d'événements culturels, etc.)
- ingénieur d'études / chargé de communication d'entreprise
- animateur de site Web / de forum à visée culturelle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1105 : Coordination d'édition

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

E1101 : Animation de site multimédia

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Master Pro « Métiers du livre et de l'édition » est une formation dispensée en présentiel, en langue française, comportant quatre semestres d'enseignement et/ou de stages à temps plein.

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil.

La formation se déroule sur quatre semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur cinq champs :

- Champ 1 : culture littéraire générale / histoire du livre et de l'édition / rédaction d'un mémoire de recherche [M1, UE 1 à UE 6]
- Champ 2 : maîtrise de l'infographie et des logiciels PAO [M2,,UE 1]
- Champ 3 : pratiques et compétences éditoriales [M2, UE 2]
- Champ 4 : maîtrise de l'édition numérique et des nouveaux supports éditoriaux [M2, UE3]

Un projet tutoré [M1] et un ou deux stages en milieu professionnel [deuxième semestre de M2]

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50 % enseignants-chercheurs, 50% professionnels.
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Références autres :

Arrêté du 19 juin 2012 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Montpellier 3](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :